



Conformément à l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que la société SRB Lux sàrl a introduit auprès de l'Administration de la gestion de l'eau une demande d'autorisation de la gestion des eaux dans le cadre de l'exploitation d'une cuisine professionnelle à Grass.
(N° du dossier : EAU/AUT/25/0482)

pour le Collège des bourgmestre et échevins,



Sammy Wagner
Bourgmestre



Alex Folscheid
Secrétaire communal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
en bonne et due forme à partir du1.3 JUIN 2025

Steinfort, le1.3 JUIN 2025


Le bourgmestre




Le secrétaire communal